



Service ODP

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre d'un déménagement

(L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Demandeur *(le demandeur doit être le futur occupant du domaine public) :*

Particulier Entreprise (n° de Siret)

Nom/Prénom ou raison sociale :

Tél : Email :

Adresse :

Modalités d'occupation

Lieu du déménagement :
et/ou
Lieu de l'emménagement :

Date(s) du déménagement :

Stationnement d'un véhicule ou d'un camion de déménagement :

Nombre de véhicules :
(préciser si remorque(s) et/ou monte-meubles)

Tonnages :

L'autorisation d'occupation impliquera une redevance d'un forfait de 15 euros par jour, par véhicule et par lieu.

La demande d'autorisation devra être communiquée au minimum 8 jours avant la date du début de l'occupation envisagée soit par mail (odp@mairie-angouleme.fr), soit par courrier (Ville d'Angoulême, service occupation du domaine public, 1 place de l'Hôtel de Ville, 16000 Angoulême / 0545387050).

Date :

Signature du demandeur :